



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**E.H.P.A.D. LA CARAVELLE - Affectation de l'immeuble à
l'Etablissement Public Communal Médico-Social**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020293

C.C.A.S.

**E.H.P.A.D. LA CARAVELLE - Affectation de l'immeuble à
l'Etablissement Public Communal Médico-Social**

Madame Annie COUTUREAU, Conseillère Municipale Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 Juin 2002, le Conseil Municipal de la Ville de NIORT a décidé la création d'un Etablissement Public Communal Médico-Social sur le site des Brizeaux comprenant l'E.H.P.A.D. La Caravelle, le Foyer Logement et la R.A. Q.P.A. Artimon.

L'E.H.P.A.D. La Caravelle occupe un immeuble sis rue des Justices cadastré ZN n° 104-107-108-110 en copropriété avec l'O. P.A.C. en application du règlement de copropriété établi entre les parties, en date du 24/02/1995, déposé en Préfecture le 07/04/1995 et annexé aux actes notariés d'acquisitions.

Conformément au règlement de copropriété répartissant l'attribution des lots entre le C.C.A.S. et l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres dans le cadre de l'acquisition des millièmes de copropriété par les parties, le C.C.A.S. est propriétaire des lots 1-2-3-5-7-10-13-15-16-18 et 21 représentant 685 Millièmes.

Dans le cadre de la gestion de cet établissement pour Personnes Agées par un établissement public autonome relevant de la nomenclature M 22, il y a lieu de procéder à l'affectation de la partie de l'immeuble, propriété du C.C.A.S., à l'établissement public Médico-Social après avis du Conseil Municipal de la Ville de NIORT en application de l'article 20 du Décret 95-562 du 06/05/1995 et de l'article L 2241-5 du CG-CT ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'affectation d'une partie de l'ensemble immobilier sis rue des Justices et propriété du C.C.A.S. à l'Etablissement Public Communal Médico-Social créé sur le site des Brizeaux par délibération du 28/06/2002 du Conseil Municipal de la Ville de NIORT ;

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
La Conseillère Municipale Spéciale
Déléguée

Annie COUTUREAU

[Ordre du jour](#)